

LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE



OBSERVATOIRE DES ESPÈCES
À ENJEUX
POUR LA SANTE HUMAINE

Dans ce numéro

Un document pour aider
à définir les plans locaux
d'action contre les chenilles
de processionnaires

UN DOCUMENT POUR AIDER À DÉFINIR LES PLANS LOCAUX D'ACTION CONTRE LES CHENILLES DE PROCESSIONNAIRES

Actualités

Ostreopsis : une microalgue
responsable d'intoxications

L'Observatoire des chenilles processionnaires – FREDON France fait paraître un vade-mecum d'aide à l'élaboration d'un plan local d'action contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Reconnaître l'Ambrosie
trifide

Ce document vise à donner des clefs aux acteurs concernés pour leur permettre d'**adopter une stratégie efficace en cas d'installation de populations de chenilles processionnaires** sur un territoire. Il a pour objectif de proposer un schéma directeur de surveillance et de lutte contre les chenilles processionnaires à différentes échelles du territoire. Il vient en accompagnement technique du décret n°2022-686 du 25 avril 2022 relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin.

La stratégie développée dans ce vade-mecum vise à **limiter le risque de contact entre les populations de chenilles processionnaire et les populations humaines**. En effet, les chenilles de processionnaires sont des espèces autochtones pour lesquelles il **serait inadapté de proposer une stratégie d'éradication pour des raisons d'équilibre écologique, économiques et techniques**.

La politique proposée devrait permettre de gérer sous un seuil acceptable des chenilles processionnaires dans des zones ou parties de zone définies à haut risque au motif de la présence régulière et/ou importante du public.

Il a été rédigé et validé avec le comité technique de l'Observatoire qui réunit les représentants des différents acteurs concernés par la problématique des Processionnaires du pin et du chêne : professionnels de santé humaine et animale, experts de la gestion forestière, experts entomologistes, collectivités territoriales, gestionnaires de milieux, associations d'usagers et de protection de l'environnement, etc. ([voir la liste des membres sur cette page](#)).



N°25 JUILLET 2023

ACCÉDER AU VADE-MECUM

L'Ostreopsis est une microalgue originaire des tropiques. Observée pour la première fois en France en 1972, elle fait aujourd'hui régulièrement parler d'elle pour sa présence le long des côtes Basque et méditerranéenne durant l'été. Lorsqu'elle prolifère de manière importante, elle peut être responsable de graves intoxications chez l'Homme.

L'Ostreopsis est susceptible de libérer une toxine ayant des effets néfastes sur la biodiversité marine et la santé humaine. Ces microalgues peuvent contaminer tous les usagers du littoral : baigneurs, pratiquants d'activités nautiques, etc. Les professionnels représentent une population particulièrement touchée : maîtres-nageurs sauveteurs, personnel encadrant les activités de loisir, personnes en charge des prélèvements ou commerçants ayant une activité en bordure de plage. Certains produits de la mer (poissons, mollusques, crustacés, oursins,...) sont susceptibles de concentrer la toxine et donc de présenter des risques lors de leur consommation. La toxine produite par ces microalgues est la **palytoxine**, qui peut provoquer chez l'Homme un état grippal¹.

Les symptômes, ressentis après contact cutané, inhalation d'embruns marins ou encore ingestion, sont les suivants : **goût métallique en bouche**, irritations cutanées, infections ORL, conjonctivites, vertiges, nausées et fatigue.

Les microalgues sont invisibles à l'œil nu mais lorsque leur concentration est importante, elles peuvent se présenter sous forme de matière brune gélatineuse en suspension ou en dépôts sur les rochers et sur les macroalgues.

Si vous passez par les plages du pays Basque ou de la Méditerranée cet été, vous pouvez vous informer sur les qualités de l'eau de baignade sur <https://baignades.sante.gouv.fr> ou télécharger l'application gratuite «Kalilo» (seulement pour les Pays Basques).



+
Pour en savoir plus sur **Ostreopsis** : <https://especes-risque-sante.info/vsi/ostreopsis-ovata-ostreopsis/>

En cas de prolifération d'Ostreopsis:

- À votre retour de la plage, prenez une douche (corps et cheveux)
- Ne pas prélever de coquillages ni d'autres produits de la mer. Les poissons doivent être éviscérés avant d'être consommés, les toxines s'accumulant dans l'appareil digestif
- Les personnes qui ont des problèmes respiratoires devraient éviter la proximité du littoral.

RECONNAÎTRE L'AMBROISIE TRIFIDE

Actualités

Après la vidéo pour reconnaître l'Ambroisie à feuilles d'armoise créée l'été dernier, l'Observatoire des ambrosies publie cette année une nouvelle vidéo pour reconnaître l'Ambroisie trifide.



L'Ambroisie trifide est moins répandue en France que sa cousine à feuilles d'armoise. Chaque population découverte, en dehors de la zone dense d'Occitanie, doit être signalée sur la plateforme signalement ambroisie » ET détruite (par arrachage uniquement en laissant la plante sur place) le plus rapidement possible pour éviter sa dispersion sur tout le territoire. Pour cela, il faut apprendre à la reconnaître : [rendez vous sur YouTube](#).

Pour connaître la carte des populations connues d'Ambroisie trifide, rendez vous sur <https://ambroisie-risque.info/ou-se-trouve-lambroisie-en-france/>.

EN BREF

- **Arrêtés préfectoraux** : la Normandie a publié, pour chacun de ses départements, des arrêtés préfectoraux relatifs à la gestion des ambrosies, des chenilles de processionnaires, et de la Berce du Caucase. La région Grand-Est a quant à elle publié ses arrêtés sur les chenilles de processionnaires. Retrouvez les sur les pages : <https://ambroisie-risque.info/reglementation/et> <https://chenille-risque.info/reglementation/>
- **Date de Début de Pollinisation (DDP)** : le RSA a daté, compte tenu des conditions météorologiques de l'année 2023, au **11 août** le début de la période de risque allergique sur la région lyonnaise. À noter que la DDP 2023 est la même que celle de 2021.

SOURCES D'INFORMATION

1. « *Prévenir les intoxications par Ostreopsis sur la côte basque* », Anses, 2023.

RÉDACTION :

Marilou MOTTET
Alice SAMAMA
Tristan GRAUSI



CONTACT :

especes-risque-sante@fredon-france.fr

Tél : +33 (0)1 53 83 71 76

Retrouvez l'actualité de l'Observatoire sur nos réseaux sociaux .



Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables [ici](#)